

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES  
Séance plénière du 14 octobre 2015 à 9 h 30  
« Le pouvoir d'achat des retraités »

<b>Document N° 4</b>
----------------------

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>
---

## **Indices des prix à la consommation pour les ménages retraités ou âgés**

*Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites  
d'après les documents publiés par l'INSEE*



## **Indices des prix à la consommation pour les ménages retraités ou âgés**

L'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE reflète l'évolution des prix des différents biens et services. Il repose sur un ensemble de 85 indices de prix élémentaires, chacun correspondant à l'évolution des prix mesurée pour un groupe de produits particuliers (par exemple les vêtements). L'indice d'ensemble est la moyenne pondérée des indices élémentaires, le poids de chaque indice élémentaire correspondant au poids des dépenses qu'il recouvre dans la consommation des ménages français.

Mais cet indice pourrait ne pas être adapté à des populations particulières, comme les retraités ou les personnes âgées, dès lors que la structure de leur consommation (poids des différents postes de dépenses dans leur consommation) diffère sensiblement de celle de l'ensemble des ménages (voir la deuxième partie de ce dossier). C'est pourquoi l'INSEE calcule aussi des indices de prix catégoriels : l'indice catégoriel est la moyenne pondérée des 85 indices élémentaires, le poids de chaque indice élémentaire correspondant ici au poids des dépenses qu'il recouvre dans la consommation des ménages de la catégorie concernée.

L'INSEE publie en ligne depuis 1998 des indices des prix catégoriels selon la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence du ménage (les retraités constituant une des catégories socio-professionnelles), l'âge de la personne de référence du ménage, le niveau de vie, la composition démographique du ménage et le statut d'occupation du logement (propriétaire ou locataire).

Ces indices sont des déclinaisons de l'indice des prix y compris tabac pour la France métropolitaine.

Le présent document présente les indices catégoriels publiés par l'INSEE pour les retraités et selon l'âge. Il reprend largement les tableaux, graphiques et commentaires mis en ligne sur le site de l'INSEE.

### **1. L'indice des prix catégoriel pour les retraités**

#### ***1.1 Evolutions cumulées de 1998 à 2014***

De 1998 à 2014, les prix à la consommation (y compris tabac) ont augmenté de 27,82 % pour l'ensemble des ménages sur le territoire métropolitain.

Cette inflation moyenne recouvre des évolutions des prix différenciées selon les biens et services, qui vont d'une baisse des prix pour les communications (-33,7 %) ou les loisirs et la culture (-10,6 %) à de fortes hausses des prix pour les boissons alcoolisées et le tabac (+91,2 %), le logement (+52,6 %) ou les transports (+44,7 %).

Compte tenu des différences de structure de consommation entre actifs et retraités, la hausse des prix de 1998 à 2014 a été en moyenne un peu moins élevée pour les ménages dont la personne de référence est retraitée (27,26 %) que pour l'ensemble de la population (27,82 %) ou pour les ménages dont la personne de référence est active (28,03 %), soit un écart cumulé de 0,56 point en seize ans entre les retraités et l'ensemble de la population (soit 0,03 point par an) ou de 0,77 point entre les retraités et les actifs (soit 0,04 point par an).

Cet écart entre retraités et actifs est faible au regard des écarts d'inflation catégorielle entre les déciles extrêmes de niveau de vie (4,3 points en seize ans) ou, au sein des actifs, entre cadres et ouvriers (3,4 points), les prix ayant augmenté plus vite pour les catégories les plus modestes.

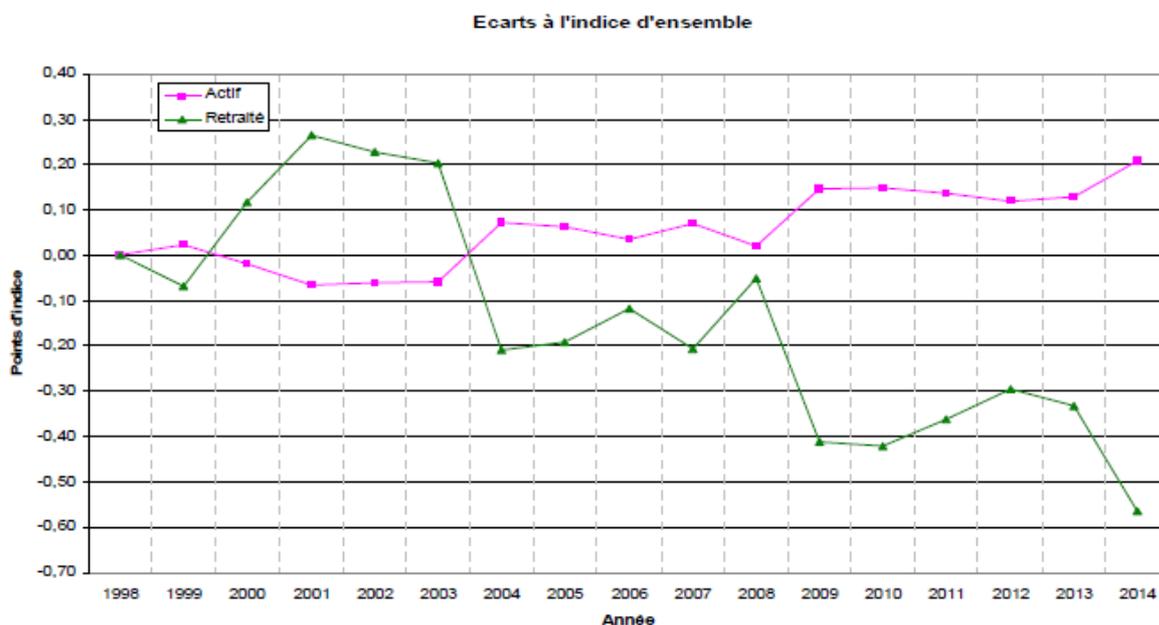
## 1.2 Chronique des évolutions entre 1998 et 2014

Entre 1998 et 2008, les ménages dont la personne de référence est retraitée ont fait face à une inflation proche *in fine* de celle des ménages d'actifs.

L'écart d'inflation entre ces deux catégories de ménages s'est creusé en 2009 en lien avec la forte décélération des prix des produits alimentaires (hors alcools et tabac) et la baisse de ceux de santé qui ont davantage profité aux retraités qui consomment relativement plus de ces biens et services que les actifs. *A contrario*, les ménages d'actifs ont davantage subi que les retraités la hausse des prix de certains biens et services (habillement et chaussures, hôtellerie et restaurants, etc.) mais ont davantage bénéficié du recul des prix des transports. Par la suite, cet écart d'inflation a légèrement diminué en 2011 et 2012 sous l'effet d'un rebond des prix des produits alimentaires. Pour autant, la faiblesse persistante des prix dans le secteur de la santé continue à profiter aux retraités.

À partir de 2013, l'écart d'indice entre ces deux catégories de ménages se creuse de nouveau avec le recul des prix des produits de santé (-2,8 % entre 2013 et 2014). Cet écart est amplifié en 2014 avec l'augmentation du coût de l'éducation (+1,8 %) et des services de protection sociale (+1.5%), dépenses surtout supportées par les ménages dont le référent est actif.

### Évolution cumulée des écarts entre les indices catégoriels (actifs et retraités) et l'indice d'ensemble (tous indices considérés en moyennes annuelles)



Lecture : depuis 2004, l'indice des prix des actifs est systématiquement plus élevé que l'indice d'ensemble, alors que celui des retraités est plus faible. En 2014, l'écart cumulé depuis 1998 entre l'indice des retraités et l'indice d'ensemble atteint -0,56 point.

Source : indices des prix à la consommation, enquête budget des familles et comptabilité nationale (INSEE).

### 1.3 Analyse des évolutions 1998-2014 par fonction de consommation

Sans aller jusqu'à une analyse fine des 85 indices élémentaires, il est possible de repérer quelles sont les fonctions de consommation pour lesquelles les retraités ont été avantagés ou désavantagés par rapport à l'ensemble de la population, entre 1998 et 2014.

#### Parts des différentes fonctions de consommation dans le budget des ménages en 2014 et évolution des prix de ces fonctions de consommation entre 1998 et 2014

	Fonction de consommation	Répartition de la consommation (en %)		Indice 2014 (base 100 en 1998)
		Retraités	Ensemble de la population	
01	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	<b>18,4</b>	14,9	<b>131,59</b>
02	Boissons alcoolisées et tabac	<i>3,3</i>	3,7	<b>191,19</b>
03	Habillement et chaussures	<i>3,2</i>	4,5	<i>108,83</i>
04	Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	<b>15,0</b>	14,5	<b>152,55</b>
05	Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	<b>7,1</b>	5,9	<i>118,45</i>
06	Santé	<b>14,2</b>	10,1	<i>99,80</i>
07	Transport	<i>12,7</i>	15,4	<b>144,73</b>
08	Communications	<i>2,3</i>	2,6	<i>66,33</i>
09	Loisirs et culture	<i>8,0</i>	8,1	<i>89,38</i>
10	Education	<i>0,0</i>	0,2	<b>144,71</b>
11	Hôtellerie, cafés, restauration	<i>5,7</i>	7,5	<b>145,43</b>
12	Autres biens et services	<i>10,1</i>	12,6	<b>140,51</b>
00	Total	100,0	100,0	127,82

*Lecture : en 2014, les dépenses en produits alimentaires et boissons non alcoolisées représentent 18,4 % du budget des retraités, soit un poids plus important que pour l'ensemble de la population (14,9 %). Entre 1998 et 2014, le prix des produits alimentaires a progressé de 31,59 % (le poids des différents produits alimentaires correspond à la structure de la consommation alimentaire de l'ensemble de la population).*

*Note 1 : ces parts de consommation sont obtenues grâce à l'enquête Budget de famille de l'INSEE; les valeurs sont ajustées annuellement en fonction de l'évolution des prix.*

*Note 2 : dans le tableau, les parts de consommation des retraités les plus élevées par rapport à la population totale sont indiquées en gras et surlignées en rose, et les plus faibles sont indiquées en italique et surlignées en bleu. Les fonctions de consommation pour lesquelles les prix ont augmenté plus vite que l'indice d'ensemble (hausse des prix relatifs) sont en gras et surlignées en orange, celles où les prix ont augmenté moins vite voire baissé (baisse des prix relatifs) sont en italique et surlignées en bleu.*

*Source : indices des prix à la consommation, enquête budget des familles et comptabilité nationale (INSEE).*

On peut ainsi distinguer quatre catégories de biens et services :

- les biens et services pour lesquels les prix relatifs ont augmenté, cette hausse pesant davantage sur les retraités que sur l'ensemble de la population :
  - o Produits alimentaires et boissons non alcoolisées
  - o Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles
  
- les biens et services pour lesquels les prix relatifs ont augmenté, cette hausse pesant moins sur les retraités que sur l'ensemble de la population :
  - o Boissons alcoolisées et tabac
  - o Transport
  - o Education
  - o Hôtellerie, cafés et restauration
  - o Autres biens et services
  
- les biens et services pour lesquels les prix relatifs ont baissé, cette baisse bénéficiant davantage aux retraités qu'à l'ensemble de la population :
  - o Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison
  - o Santé
  
- les biens et services pour lesquels les prix relatifs ont baissé, cette baisse bénéficiant moins aux retraités qu'à l'ensemble de la population :
  - o Habillement et chaussures
  - o Communications
  - o Loisirs et culture

Ainsi les retraités ont été tantôt avantagés, tantôt désavantagés, selon les fonctions de consommation considérées.

Il est à noter que les retraités ont été avantagés par l'évolution des prix relatifs du tabac et de la santé. L'avantage relatif des retraités par rapport à l'ensemble de la population serait donc moins important avec l'indice des prix hors tabac. Il en serait de même avec un indice des prix qui ne prendrait pas en compte la santé ou qui lui accorderait un poids moins important (voir ci-dessous).

## **2. Remarques sur l'indice des prix catégoriel pour les retraités**

L'écart entre l'indice catégoriel pour les retraités et l'indice d'ensemble, au demeurant faible (un demi-point en seize ans), doit être relativisé, d'une part parce qu'il y a une hétérogénéité selon l'âge, d'autre part parce que la pondération de la santé pose question.

### ***2.1 Indices des prix catégoriels selon l'âge***

Les indices des prix catégoriels selon l'âge présentent des évolutions contrastées : par rapport à l'ensemble des ménages, la hausse des prix de 1998 à 2014 a été en moyenne un peu moins élevée pour les ménages dont la personne de référence a entre 60 et 74 ans (-0,50 point cumulé en seize ans), mais elle a été en moyenne un peu plus élevée pour les ménages dont la

personne de référence a 75 ans ou plus (+0,33 point cumulé en seize ans). Il y a donc une certaine hétérogénéité des évolutions des indices de prix selon l'âge des retraités.

### **Évolution moyenne depuis 1998 des indices par catégorie selon l'âge de la personne de référence**

<b>Catégorie</b>	<b>Indice base 100 en 1998</b>		<b>Evolution annuelle moyenne depuis 1998</b>	
	<b>Valeur 2014</b>	<b>Ecart à l'indice d'ensemble</b>	<b>Taux</b>	<b>Ecart à la croissance d'ensemble</b>
Ensemble	127,82		1,55%	
Moins de 30 ans	126,92	-0,91	1,50%	-0,05
De 30 à 44 ans	129,24	1,42	1,62%	0,07
De 45 à 59 ans	126,81	-1,01	1,50%	-0,05
De 60 à 74 ans	127,33	-0,50	1,52%	-0,02
75 ans et plus	128,15	0,33	1,56%	0,02

*Lecture : l'indice des prix à la consommation des ménages dont la personne de référence a entre 30 et 44 ans s'établit à 129,24 en moyenne annuelle en 2014, soit un écart de +1,42 point par rapport à l'indice calculé pour l'ensemble de la population qui s'établit à 127,82 en moyenne. De plus, cet indice (129,24) signifie que le taux d'évolution annuel des prix, depuis 1998, a été en moyenne de 1,62 % pour les ménages dont la personne de référence a entre 30 et 44 ans. Ce taux moyen est plus élevé de 0,07 point par rapport au taux d'évolution moyen observé pour l'ensemble des ménages.*

*Source : indices des prix à la consommation, enquête budget des familles et comptabilité nationale (INSEE).*

Notons qu'il existe probablement aussi une forte hétérogénéité entre retraités pauvres et retraités aisés, comme le suggèrent les indices des prix par niveau de vie calculés sur l'ensemble des ménages. L'INSEE n'a cependant pas calculé d'indice des prix par niveau de vie sur la sous-population des retraités.

#### **2.2 La pondération de la santé et des assurances santé dans l'indice des prix**

Pour pondérer les dépenses liées à la santé (dépenses de biens et services médicaux et primes d'assurance santé complémentaires) dans l'indice des prix, l'INSEE se réfère à la définition de la consommation des ménages dans la Comptabilité nationale :

- pour les biens et services médicaux, qui constituent (avec les dépenses paramédicales) l'essentiel de la fonction de consommation « santé », la pondération de l'indice reflète le montant des dépenses avant remboursements par l'assurance maladie obligatoire ou les assurances santé complémentaires, ce qui explique le poids important de la santé dans l'indice des prix à la consommation (10,1 % pour l'ensemble des ménages et 14,2 % pour les retraités en 2014) ;

- pour les primes d'assurance santé complémentaires, qui constituent une partie des « autres biens et services », la pondération de l'indice reflète le montant des primes nettes de remboursement (la comptabilité nationale définit la consommation de services d'assurances comme la marge des assureurs, soit la différence entre primes reçues et indemnités versées par les assureurs), d'où le faible poids des assurances santé complémentaires dans l'indice des prix à la consommation (1,3 % pour l'ensemble des ménages et 2,0 % pour les retraités en 2014).

La mesure de la consommation liée à la santé selon les concepts de la Comptabilité nationale est assez éloignée de la perception qu'ont les ménages du poids des dépenses de santé dans leur budget. Les dépenses de santé à la charge des ménages (hors automédication et dépenses paramédicales) sont en effet, d'une part, les primes brutes d'assurance santé complémentaires et, d'autre part, le reste à charge après remboursements des assurances santé obligatoire et complémentaires. Le poids de ces dépenses dans le budget des ménages retraités est estimé par la DREES à environ 4 % pour les primes et environ 1½ % pour le reste à charge (voir document n° 11 du dossier), soit des poids très éloignés de ceux de l'indice catégoriel des retraités même si les champs et les concepts ne sont pas rigoureusement comparables<sup>1</sup> (respectivement 2,0 % et 14,2 %).

Ainsi, dans l'indice des prix catégoriel, l'avantage relatif que les retraités ont tiré de la baisse des prix relatifs de la santé (l'indice des prix de la santé n'a pas augmenté entre 1998 et 2014) est surestimé. Au contraire le désavantage relatif que les retraités ont subi avec la hausse des prix relatifs des couvertures complémentaires (l'indice des prix élémentaire des assurances santé, reflétant l'évolution des tarifs des contrats à couverture inchangée, a augmenté de 51,91 % entre 1998 et 2014) est sous-estimé. En conclusion, avec des indices des prix qui seraient pondérés en fonction des dépenses de santé à la charge des ménages, plutôt qu'en fonction de la consommation au sens de la Comptabilité nationale, l'indice catégoriel des retraités aurait augmenté un peu plus vite entre 1998 et 2004.

---

<sup>1</sup> La DREES a estimé le taux d'effort, défini comme le rapport entre les dépenses liées à la santé et le revenu disponible, ce qui est un peu différent du poids budgétaire tel qu'il entre dans l'indice des prix, défini comme le rapport entre les dépenses liées à la santé et la consommation totale. Par ailleurs le poste « santé » de l'indice des prix est plus large que les dépenses de santé évaluées par la DREES, puisqu'il inclut notamment l'automédication et les dépenses paramédicales.